

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 05 novembre 2024

Le conseil municipal de la commune de LES MAYONS s'est réuni le mardi 05 novembre 2024, à 18 heures 00 sous la présidence de Monsieur Michel MONDANI, Maire.

ETAIENT PRESENTS

- M. MONDANI Michel, Maire
- M. GARNIER Georges et Serge WICQUART, adjoints
- Mmes LONJON Valérie et ISNARD Catherine, adjointes
- Mme DUFOUR Marie-France, MILESI Nicole et BIENVENU Audrey, conseillères
- M. BERENGUIER Alain et GYNOUVES Denis, conseillers

ABSENTS

- Mmes GARCIA Chantal et ELIOT Françoise, conseillères
- M. MONDANI Enzo et FENOGLIO Jérôme, conseillers

ABSENT(es) AYANT VOTE PAR PROCURATION :

- Mme FENOGLIO Jérôme ayant donné pouvoir à M. BERENGUIER Alain

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	1
Votants	11

Le quorum étant atteint, Monsieur MONDANI Michel déclare la séance ouverte à 18h10.

Secrétaire de séance : M. BERENGUIER Alain

Approbation du procès-verbal du 23.07.2024

Le Procès-Verbal de la séance du 23 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR : (Date de convocation : 28.10.2024)

Finances locales – Décisions budgétaires

1. Décision modificative du budget eau et assainissement

Finances locales - Divers

2. Dégrèvement d'une facture d'eau – 1^{er} semestre 2024

Domaine de compétences - Environnement

3. Adhésion de compétences optionnelles de la Commune de GONFARON et reprise de compétences optionnelles d'ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION à TE83-SYMIELEC

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la réduction de la facture d'eau du 1^{er} semestre 2024 de **M. BOUNAOUI Abdel Kamel la ramenant à un montant de 15,75 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré,
POUR A l'unanimité,

- **ADOpte** la présente délibération



DOMAINE DE COMPETENCES - Environnement

DELIBERATION N° 24110503

Objet : Adhésion de compétence optionnelle la Commune de GONFARON et reprise de compétence optionnelle d'ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

Monsieur Le Maire expose,

Vu la délibération en date du 26 juin 2024 de la Commune de GONFARON actant le transfert de la compétence n°10 « Développement des Énergies Renouvelables » au profit de TE83-SYMIELEC,
Vu la délibération en date du 27 juin 2024 d'ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION actant la reprise de la compétence optionnelle n°7 « IRVE » confiée par les Communes des Adrets de l'Estérel, Puget sur Argens et Roquebrune sur Argens depuis 2018,
Vu la délibération en date du 08 octobre 2024 du Comité Syndical de TE83 – SYMIELECVAR ayant acté favorablement pour cette adhésion et cette reprise,
CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts et reprise de compétence,

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le transfert des compétences n°10 de la Commune de GONFARON,
- **D'approuver** la reprise de la compétence n°7 par ESTÉREL COTE D'AZUR AGGLOMÉRATION,
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré,
POUR A l'unanimité,

- **ADOpte** la présente délibération

AFFAIRES DIVERSES

1/ **Les Mayons en fête** : Courrier du 15.09.2024 – Utilisation de la salle des expositions par M. Jérôme DURAND. La demande est trop vague. Le dossier n'est pas assez solide. Proposer à M. DURAND Jérôme la pièce sous la salle d'exposition contre un loyer.

2/ **Devis de la Sté ECOCAM pour la vidéoprotection du 26.09.2024 d'un montant de 4 629,60 € TTC** : Le devis est onéreux et l'entreprise ne semble pas assez compétente. Une demande d'autres devis peut se faire et voir s'il y a une possibilité d'avoir une subvention.

3/ **Ecole** : Demande d'une aide financière pour le projet de classe de Découverte avec la classe de CE1/CE2 – Montant demandé : 701,90 €. Le conseil municipal est d'accord sur le principe mais il faut faire un dossier de demande de subvention. Le conseil municipal le votera dans le budget au mois de mars 2025.

4/ **Collectif côtes de Provence Notre Dame des Anges, M. DAZIANO Jean-Pierre** : Demande d'aide financière d'un montant de 1 000,00 €. Nous demanderons à M. DAZIANO, Président du collectif, de faire un dossier de demande de subvention qui sera étudié dans le cadre de la commission en charge d'instruire les subventions pour l'année 2025.

5/ **Salle des associations** : Au vu des dégâts importants suite aux dernières intempéries provenant de la terrasse de M. LAVISSE Philippe, nous avons transmis notre dossier à la protection juridique et questionné notre avocat concernant le pourcentage de prise en charge des réparations par la commune.

6/ **Collection de pierres de M. GARCIA** : M. GARCIA souhaite donner sa collection de pierres à la commune. Il nous faut non seulement envisager un calendrier d'occupation périodique partielle de la salle des expositions mais également pouvoir les stocker. Enfin, si nous exposons ces pierres, il faudra mobiliser une personne. Quelques membres du conseil municipal vont se concerter.

7/ **Organisation du 11 novembre** : L'anchoïade sera faite par Catherine ISNARD et M. Le Maire avec son agent fera les courses pour le buffet. Les fleurs sont commandées.

8/ **AMR83** : L'assemblée générale de l'AMR 83 aura lieu le 16 novembre 2024 dans notre salle des fêtes.

9/ **La cueillette des olives** : Nous préparerons les lots des oliviers la semaine du 12 au 15 novembre 2024

10/ **Coffret forain** : M. Georges GARNIER et M. Alain BERENGUIER demandent s'il est possible d'avoir des coffrets forains mobiles supplémentaires. Le secrétariat informe le conseil municipal qu'un devis a déjà été fait.

11/ **Gîtes** : Mme Valérie LONJON demande s'il est possible de spécifier dans les contrats que les fêtes d'anniversaire ou autres sont interdits dans les gîtes. Le conseil lui demande de trouver un modèle de contrat.

Fermeture de la séance à 19h12

Fait à Les Mayons, le 08 novembre 2024,

La secrétaire de séance
Alain BERENGUIER



Le Maire,
Michel MONDANI

